

(4)

(N° 179.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MAI 1855.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1856 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. DE RENESSE.

MESSIEURS,

Le budget des dotations, comprenant la liste civile du Roi, la dotation du Prince royal, les dépenses du Sénat, de la Chambre des Représentants et de la Cour des comptes, n'a donné lieu à aucune observation ; il a été adopté par toutes les sections et par la section centrale.

D'après la proposition du Gouvernement, le budget des dotations, pour l'exercice 1856, s'élèverait à la somme de fr. 3,891,922-75, par suite d'une légère augmentation de crédit de 2,950 francs, proposée par la commission de comptabilité de la Chambre des Représentants, afin de pouvoir déterminer les chiffres du *minimum* et du *maximum* du traitement des fonctionnaires et employés, ainsi que cela se pratique dans les autres administrations publiques.

La Chambre, dans son comité du 2 mai courant, a fixé les allocations nécessaires à son service, pour l'année 1856, au crédit de 451,450 francs, ce qui porte réellement l'augmentation de son budget, sur celui de 1855, à la somme de 2,900 francs, au lieu de celle 2,950 francs, proposée par la commission de comptabilité ; d'après cette modification, le chiffre du budget des dotations, pour l'exercice 1856, doit être porté à la somme de fr. 3,891,872-75 ; le crédit de 40,000 francs pour le Sénat n'a subi aucun changement.

La section centrale a l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'adoption du

(1) Budget, n° 142.

(2) La section centrale, présidée par M. DE NAEYER, était composée de MM. DE RENESSE, LE BAILLY DE TILLEGHEM, JACQUES, OSY, VAN ISEGHEM et LESOINNE.

projet de loi du budget des dotations pour 1856, tel qu'il a été modifié, d'après la décision prise par la Chambre sur le crédit nécessaire à son service, pour cet exercice.

Le Rapporteur,
DE RENESSE.

Le Président,
J.-G. DE NAEYER.

